



# CW infos

**Maurice Charpentier F5NQL**

## **Les administrations nationales et la WRC-03 - Suppression du morse pour accéder à la licence HF.**

Ainsi en a décidé la WRC-03 : l'examen de télégraphie n'est plus obligatoire pour accéder aux bandes HF. La WRC-03, avec courage, s'est défaussée sur les administrations nationales en leur laissant le loisir de maintenir ou non cet examen pour pouvoir bénéficier de tous les privilèges de la licence radioamateur.

En clair, chaque administration peut supprimer l'examen, maintenir l'examen à 12 mots-minute ou remplacer cette épreuve par tout autre examen de connaissances, pour permettre l'accès sans restriction à toutes les bandes radioamateur.

Depuis la fin de la conférence, l'administration française a affirmé qu'elle était favorable aux recommandations et à la mise en application des textes y afférent. Toutefois, en attendant la publication d'un texte réglementaire, les futurs candidats doivent pour le moment continuer à passer l'épreuve de CW.

Qu'en est-il des autres administrations ?

### **Suisse :**

La première à réagir à été la Suisse, qui a décidé au lendemain de la WRC-03 de supprimer l'examen de CW, et de permettre à tous les équivalents de nos F1/F4 d'accéder immédiatement à la HF.

Les nouveaux amateurs suisses sont regroupés dans la série d'indicatifs HB9MMM-HB9ZZZ, on se demande bien pourquoi. L'administration suisse veut-elle faire voir que les autres connaissent le morse ?

### **Royaume-Uni :**

Le Royaume Uni a suivi dix jours plus tard, faisant fi des efforts de la communauté anglaise des radioamateurs, qui avaient réussi à produire quelque 5 000 nouvelles licences CW après le passage à 5 mots-minute pour la classe novice, sachant qu'une grande partie de ces novices-là sont depuis devenus des amateurs à part entière jouissant de tous les privilèges.

Apparemment le Royaume Uni n'a pas pris de mesures de reclassement des nouvelles licences qui pourraient pas-

ser aux yeux de quelques-uns pour discriminatoires.

Par contre, en face de cette décision, le RSGB a demandé au FOC de réfléchir à la mise en place d'une formation spécifique des futurs télégraphistes.

### **Hollande :**

La suppression du morse à l'examen est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

### **République d'Afrique du Sud :**

Aucun changement n'est aujourd'hui à l'ordre du jour. Si cette décision a été commentée dans la Gazette du Gouvernement, on s'orienterait vers un vote du parlement. Les réunions de diverses commissions préparatoires aux discussions parlementaires devraient durer au moins un an voire plus et la suppression de la CW au parlement n'est pas acquise.

La SARL a fait une contre-proposition proposant la refonte totale des licences ZS, ZU et ZR, la licence ZS continuant à inclure le morse.

On pourrait bien voir à terme, la RSA, qui a été l'une des seules bénéficiaires de l'autorisation de pratiquer la téléphonie sur la bande CW des 30 mètres, être la première à refondre ses licences en conservant la CW.

### **Australie :**

Bizarrement, ce pays qui fut l'un des pionniers en faveur de la suppression du morse à l'examen n'a toujours pas réagi non plus.

Le site Internet très régulièrement mis à jour fait toujours mention de cinq types de licence dont deux comportent un examen morse à 5 mots-minute et un à 10.

L'administration qui a depuis longtemps délégué à la société nationale le soin de faire passer les examens n'a rien demandé non plus à ce jour.

### **Brésil, Chili :**

Sans changement.

### **Taiwan :**

Sans changement ; 3 classes de licence sur 4 avec morse à 100, 60 et 25 caractères par minute.

### **Japon :**

Les quatre classes de licence n'ont pas été modifiées et les trois premières requièrent toujours la capacité de lire et transmettre le morse respectivement à 60, 45 et 25 caractères par minute.

### **Russie et pays de l'ex URSS, pays arabes et africains :**

Les gouvernements de ces pays qui avaient avant la WRC-03 manifesté leur volonté farouche de maintenir l'examen de morse semblent bien ne rien vouloir changer dans l'immédiat.

### **Allemagne :**

Les radioamateurs allemands (à l'encontre des radioamateurs français) ont manifesté leur volonté de conserver le morse à l'examen. Leur administration n'en a tenu aucun compte car l'autorisation d'utiliser la HF pour les anciennes licences Classe 2 CEPT sans morse est effective depuis le 15 août. Environ 33 000 radioamateurs sont d'ores et déjà concernés par cette modification.

Ces règles sont également immédiatement applicables à tous les amateurs étrangers, membres d'un pays CEPT ou membres de pays ayant passé des accords de réciprocité avec l'Allemagne.

### **Belgique :**

Là aussi application de la nouvelle réglementation dès le 4 août. Les anciennes licences 2 CEPT sont converties en licences HF, mais seulement sur demande. De plus le nouvel indicatif ON4, 5, 6 ou 7 est au choix de l'intéressé dans le respect des formes admises et des disponibilités.

Le calendrier des prochaines sessions d'examen morse est purement et simplement annulé.

Création d'une licence novice ON0

### **Sri Lanka :**

A ce jour rien n'a été changé ; il existe toujours deux classes de licence, la générale (12 mots/min) et l'extra (20 mots/min)

### **Autriche :**

Selon Herbert Heitzmann, OE2HHN, NCI's National Chapter Chairman en

Autriche, le président de l'OeVSV, a déjà été avisé que les télécommunications autrichiennes autoriseront l'accès à la HF, pour tous les titulaires de licences CEPT2, dès septembre. Les licences délivrées dans le futur seront toutes conformes aux textes Harec sans morse, et de fait CEPT1.

#### Norvège :

Sverre Holm, LA3ZA, signale la suppression du morse à l'examen en Norvège depuis le 16 août. L'information en a été donnée à l'assemblée générale de la NRRL.

Les trois précédentes licences, savoir LA (12 mots/min), LB (5 mots/min, puissance réduite) et LC (VHF sans Morse) n'en font plus qu'une. Les licences LC deviennent des licences LA. Les indicatifs LB restent tels quels ou deviennent des indicatifs LA.

Les licences LB risquent bien de durer car elles ont un suffixe à deux lettres (ex : LB1XY) alors que les licences LA délivrées actuellement ont toutes un suffixe à trois lettres se terminant par A.

#### Nouvelle Zélande :

La Nouvelle Zélande a réagi. Les règles d'examen parues en 2001 avec examen de morse à 5 mots-minute vont être changées en totalité y compris les parties législation, procédures de trafic et technique, par l'administration. Ces nouvelles règles doivent être publiées fin 2003. En attendant ces changements, il est formellement interdit aux titulaires de licences réduites d'accéder aux bandes HF.

Enfin et pour tordre le cou à une très méchante rumeur diffusée par certains amateurs français au cours des deux dernières années, la société nationale NZART n'a jamais combattu le morse, ni pour sa suppression à l'examen, ni pour sa suppression tout court. Ce n'est pas parce que quelques-uns s'étaient lancés dans cette bagarre qu'il fallait faire un amalgame imbécile.

On trouve même sur le site Internet de la NZART un texte très documenté destiné aux novices, leur expliquant comment s'améliorer en morse en "pratiquant, pratiquant, pratiquant".

#### USA :

Le FCC pour l'instant maintient le morse dans les catégories de licences où il est prévu, y compris à 23 mots-minute pour les classes Extra.

S'agissant de modifier une obligation imposée par un traité international, on s'orienterait vers un débat suivi d'un vote au sénat. Là non plus le vote n'est pas acquis car il existe un réel lobby ARRL, qui ne voudrait sans

doute pas non plus paraître par trop inféodé au "N° Code International"

Cependant il nous faut relire **K1ZZ**, dans son éditorial d'août 2003 de QST. "Le morse ne sera pas automatiquement supprimé, mais il ne fait aucun doute que beaucoup d'administrations, dans les deux prochaines années, l'auront abandonné à l'examen radioamateur".

Sachez cependant que le 13 août, le No Code International en tête, de nombreux amateurs et associations d'amateurs ont adressé des pétitions au FCC, pour exiger immédiatement la suppression du morse à l'examen et la refonte de toutes les licences.

Le FISTS International a lui contre-attaqué en déposant une autre pétition qui irait beaucoup plus dans le sens non avoué par le FCC, savoir garder deux licences avec morse, l'une à 5 l'autre à 13 mots-minute.

La date limite de dépôt de ces pétitions a été fixée au 29 septembre 2003.

Le FCC finit de dépouiller les dernières pétitions avant de réfléchir à des propositions de modification des licences.

Il semble aussi que chacun veuille laisser du temps au temps.

#### Canada :

Aucun changement à la réglementation actuelle (avec morse), n'est à l'ordre du jour.

L'Industry Canada a bien consulté les radioamateurs afin de connaître leurs désirs quant à l'évolution du radioamateurisme canadien. A ce jour aucune décision n'a été prise. Le Canadian Amateur Radio Board (CARAB) a entamé les discussions avec l'Industry Canada.

Bien que le sondage réalisé pour Industry Canada ait enregistré plus de 60 % de favorables à la suppression du morse, il faut ramener la valeur de ce Gallup aux 1 400 réponses obtenues, ce qui est très faible eu égard au nombre d'amateurs canadiens.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut réfléchir avant de prendre une décision.

*Nous ne pouvons pas non plus occulter les axes de réflexion retenus pour ces discussions :*

1 - Conserver le morse

2 - Remplacer la qualification des licences VHF par la qualification "advanced" pour ceux qui voudraient opérer en HF

3 - Rendre l'examen de base beaucoup plus difficile et l'aligner sur les "advanced HF".

Il a été suggéré qu'un candidat réponde à au moins 80 % des questions pour obtenir sa licence HF ;

ceux qui obtiendraient entre 60 et 80 % seraient confinés à la VHF.

4 - Introduire une forte connaissance des interférences et compatibilités électromagnétiques, connaissance de la théorie, comment ne pas provoquer d'interférences et comment traiter celles qui seraient produites. Le questionnaire concernerait en théorie et pratique tous les appareils susceptibles d'être utilisés par un amateur dans sa station (ce ne serait pas limité à l'émetteur).

Si certaines de ces propositions font tache d'huile hors du Canada, on risque bien d'avoir un jour des surprises.

**De toute manière, si le morse est conservé, cela posera des problèmes de réciprocité avec les pays qui ne le maintiendront pas et si le morse est supprimé cela posera des problèmes de réciprocité avec les pays qui le conserveront.**

#### Singapour :

Singapour est devenu le premier pays d'Asie à supprimer l'examen. La décision est effective au 1<sup>er</sup> octobre 2003.

#### Cuba :

Aucun changement, trois classes avec pour toutes un examen de CW. (1<sup>re</sup> classe = 15 mots, 2<sup>e</sup> = 10 mots mn, 3<sup>e</sup> = 5 mots-min).

#### Irlande :

La suppression est effective au 15 septembre 2003. Par contre aucune information quant à la transformation des licences VHF n'a été publiée.

#### Luxembourg :

Les licences ex-VHF à préfixe LX3 sont autorisées en HF depuis le 25 septembre ; pour le futur, il n'y a plus d'examen morse.

#### France :

Aucune décision définitive n'est encore prise. Bien que l'administration ait affirmée ses intentions d'appliquer les recommandations de la WRC03 aucune décision n'a encore été publiée. L'ART étudie les propositions du REF Union avant d'officialiser un texte qui ne soit juridiquement pas attaquant.

#### La CEPT et l'ITU :

La CEPT (Conférence Européenne des Postes et Télécommunications) est une instance européenne qui a pour but de normaliser les réglementations des services des PTT dans les différents pays de la CEPT.

Pour mettre en place la réciprocité des licences, un programme d'examen commun a été mis en place, et a été adopté par la plupart des pays européens. Il s'appelle l'Harmonized Amateur Radio Examination

Certificate (HAREC) et est décrit dans la recommandation T/R 61-02 de la CEPT, et accepté par l'ITU en 1990. Toutes les administrations nationales qui adhèrent à la CEPT délivrent des certificats HAREC. Ces administrations ont aussi convenu de délivrer des licences à tous les radioamateurs qui peuvent prouver l'obtention d'un tel certificat.

D'autre part, la recommandation T/R 61-01 (datant de 1985) décrit une procédure simplifiée de réciprocité applicable pour de courts séjours à l'étranger. Cette procédure est également applicable avec certains pays non européens dont les USA et le Canada.

*Jusqu'à ce jour il y avait deux classes CEPT :*

*classe 1 : avec examen de morse, pour trafic toutes bandes VLF, LF, HF, VHF etc.*

*classe 2 : sans examen de morse, pour trafic sur 6 mètres et au-dessus.*

Voici la question posée : fera-t-on disparaître la classe 2 pour ne conserver que la classe 1 sans morse ?

L'ITU a supprimé l'obligation de connaître le code morse pour avoir accès aux bandes décamétriques, mais elle laisse le soin aux administrations nationales d'imposer ou non l'examen de morse. De nombreux pays ont déjà aboli cette obligation, mais certains ne le font pas et ont déjà clamé haut et fort qu'ils ne céde-

raient pas (entre autres la Russie et les pays de l'ex-bloc de l'Est).

A l'heure actuelle, l'impact de la décision de l'ITU sur les futures licences HAREC est très imprécis. Une réunion du groupe de travail RR6 de la CEPT, tenue le 22 juillet 2003, n'a abouti à aucun accord.

L'autre point controversé réside dans la mise en application des décisions ITU, et de leur transposition dans les licences HAREC.

Une décision définitive sur la nouvelle version de la recommandation T/R 61 devrait être prise lors de la réunion du groupe de travail de RR qui aura lieu entre le 29 septembre au 3 octobre 2003.

Cependant et compte tenu de la fermeté du bloc des pays emmenés par la Russie, on risque au mieux un statu quo, au pire un éclatement des règles CEPT avec un **durcissement en matière de réciprocité**, de la part des pays hostiles à la disparition du morse à l'examen.

Faute d'accord, nous risquons à terme, après avoir facilité l'obtention des licences, de voir se créer pour les futurs radioamateurs une situation inextricable pour ceux qui souhaiteraient trafiquer à l'étranger lors de vacances ou autres déplacements, dans la zone CEPT, savoir :

- Ceux qui ont passé le morse pourront trafiquer en HF et VHF partout.
- Ceux qui n'ont pas passé l'examen

devront à chaque fois vérifier si leur licence sans morse leur permet d'opérer en HF dans le pays où ils se rendent.

- A terme, pour les ressortissants des pays sans morse et après extinction dans ces pays des titulaires de licence avec morse, suppression pure et simple des possibilités d'opérations en HF dans les pays qui continuent à l'exiger.

Faudra-t-il en arriver pour les radioamateurs voyageurs à passer des licences à l'étranger ?

### L'IARU :

Coïncée entre l'ITU, les lobbies commerciaux qui ont arraché la décision et les administrations, l'IARU, vient d'entamer une campagne de pression auprès de ses sociétés affiliées, en vue de les inciter à réclamer de leurs administrations propres la suppression de l'examen (réunion d'Amsterdam des 6 & 7 septembre 2003).

C'est sans compter, aujourd'hui, avec la volonté conjuguée de certaines administrations appuyées par leurs sociétés nationales qui ont décidé malgré la WRC-03 de maintenir le morse à l'examen (URSS, Chine, Bulgarie, Pologne, etc.)

*Sources : QST, ARRL letter, sites Internet des administrations et sociétés nationales amateur, QRZ.com. Bulletin du REF-Union, etc.*